Office national de l'énergie

National Energy Board

Rapport ministériel sur le rendement

Office national de l'énergie

2014-2015

La version originale a été signée par

C. Peter Watson, P.Eng. FCAE
Président et premier dirigeant

Office national de l'énergie

La version originale a été signée par

L'honorable Jim Carr, C.P., député
Ministre

Ressources naturelles

Canada

Autorisation de reproduction

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de l'Office national de l'énergie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que l'Office national de l'énergie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec l'Office national de l'énergie ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à info@neb-one.gc.ca

Permission to Reproduce

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the National Energy Board, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the National Energy Board is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the National Energy Board.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: info@neb-one.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2015
représentée par l'Office national de l'énergie
N° de cat. NE2-8/2015F-PDF
ISSN 2368-1306

Le titre est publié séparément dans les deux langues officielles.

Pour obtenir des exemplaires sur demande :
Bibliothèque et bureau des publications
Office national de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Téléphone :
403-292-4800
1-800-899-1265

Télécopieur :
403-292-5576

Courriel : publications@neb-one.gc.ca
www.one-neb.gc.ca

On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande.

Imprimé au Canada

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2015
as represented by the National Energy Board
Cat. No. NE2-8/2015E-PDF
ISSN 2368-1292

This title is published separately in both official languages.

Copies are available on request from:
Library and Publication Services
National Energy Board
517 Tenth Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2R 0A8

Telephone:
403-292-4800
1-800-899-1265

Fax:
403-292-5576

Email: publications@neb-one.gc.ca
www.neb-one.gc.ca

This publication is available upon request in multiple formats

Printed in Canada

Table des matières

Message du président et premier dirigeant 1

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation 3

Profil de l'organisation 3

Contexte organisationnel 4

Dépenses réelles 15

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental 17

Tendances relatives aux dépenses du ministère 18

Dépenses par crédit voté 18

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique 19

Résultat stratégique : La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficients, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office 19

Programme 1.1 : Réglementation de l'énergie 19

Sous-programme 1.1.1 : Élaboration de la réglementation de l'énergie 24

Sous-programme 1.1.2 : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie 28

Programme 1.2 : Information sur l'énergie 34

Services internes 38

Section III : Renseignements supplémentaires 43

Faits saillants des états financiers 43

États financiers 44

Tableaux de renseignements supplémentaires 45

Dépenses fiscales et évaluations 45

Section IV : Coordonnées de l'organisation 47

Annexe : Définitions 49

Notes de fin de document 53

Message du président et premier dirigeant

C'est avec plaisir que je soumets le présent *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Office national de l'énergie pour l'exercice 2014-2015. Ce fut une année de changement pour l'Office. À titre de président, j'ai établi un ambitieux programme de modernisation axé sur l'amélioration des aspects suivants : relations avec les municipalités et les peuples autochtones; résultats en matière d'environnement et de sécurité; transparence de la mesure de la sécurité pipelinière.

Au cours de mes premiers mois à la présidence, j'ai passé l'Office en revue et j'ai constaté que nos 450 employés – spécialistes de l'environnement, ingénieurs, spécialistes de la participation, entre autres – faisaient preuve d'un grand professionnalisme. Par contre, nos rapports avec les collectivités touchées par les pipelines existants et proposés avaient besoin d'être améliorés.

En novembre 2014, j'ai lancé une initiative pancanadienne de l'Office à Saint John, au Nouveau-Brunswick, et je me suis engagé à rencontrer personnellement les dirigeants municipaux et autochtones, les ONGE et les premiers intervenants pour connaître leurs préoccupations sur la sécurité pipelinière et la protection de l'environnement. Le bilan de l'initiative : 80 rencontres tenues dans 34 villes situées dans 9 provinces et 2 territoires, et près de 40 000 km parcourus. Ces rencontres m'ont appris que les Canadiens veulent que leurs terres et leurs eaux soient protégées contre les effets négatifs possibles de l'infrastructure énergétique. Ils veulent aussi savoir si l'Office est prêt à intervenir efficacement en cas d'incident pipelinier.

La transparence accrue de l'Office sur ses activités et la sécurité pipelinière est la pierre angulaire d'une participation du public améliorée. En plus de mettre davantage d'information à la disposition des Canadiens sur la conformité et l'application des lois, nous avons renouvelé notre engagement en matière de communications axées sur les collectivités. À cette fin, nous avons ouvert des bureaux régionaux à Montréal et à Vancouver au printemps 2015. Ces bureaux s'inscrivent dans une initiative visant à renforcer notre présence régionale, faire connaître notre travail et solidifier les rapports avec les groupes autochtones, les municipalités et les propriétaires fonciers.

Ce travail ciblé sur les municipalités nous a permis de tisser des liens avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). En 2014-2015, l'Office a entamé des pourparlers avec la CMM en vue d'élaborer un protocole d'entente pour améliorer l'échange d'information et la collaboration. Ces discussions ont donné lieu à la signature officielle du protocole d'entente plus tard en 2015.

Au cours de la dernière année, l'Office s'est affairé activement à élaborer ses programmes sur l'environnement et la sécurité. Nous avons travaillé avec l'Office

Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers en vue de rendre public un cadre de travail conjoint sur la culture de sécurité dans l'industrie. Nous continuons de focaliser nos efforts sur la collecte et l'analyse des données afin de mieux mesurer le rendement des sociétés dans tous les aspects de la protection de l'environnement et de la sécurité. D'ailleurs, l'Office affiche maintenant les rapports sur les sanctions administratives pécuniaires, les incidents et les activités non autorisées. Un travail considérable a porté sur l'élaboration d'une carte interactive en ligne des incidents pipeliniers, afin de permettre aux Canadiens de voir tous les incidents mettant en cause un pipeline qui sont survenus au Canada depuis 2008. Cette importante initiative a été lancée quelques semaines seulement après la fin de l'exercice 2014-2015.

L'exercice 2014-2015 a été une année de changement pour l'Office, et nous avons saisi les occasions qui se sont présentées pour améliorer, préciser et rafraîchir le travail que nous faisons pour les Canadiens. Cela nous a aidés à jeter les bases de notre perspective stratégique mise à jour, incluant l'excellence en matière de réglementation, les mesures relatives à la sécurité et la mobilisation des Canadiens. Le fait que l'Office ait continué dans la voie de l'excellence et de l'amélioration continue au nom des Canadiens témoigne de la passion et de la compétence de notre personnel dévoué.

Le président et premier dirigeant,

C. Peter Watson, P.Eng. FCAE

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Jim Carr, C.P., député

Premier dirigeant : C. Peter Watson, P.Eng. FCAE

Portefeuille ministériel : Ressources naturelles

Instruments habilitants : *Loi sur l'Office national de l'énergie*[1]

Année d'incorporation ou de création : 1959

Contexte organisationnel

Raison d'être

L'Office national de l'énergie est un organisme de réglementation fédéral, indépendant et quasi judiciaire, fondé en 1959 pour promouvoir la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience économique, dans l'intérêt public canadien, selon le mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

Responsabilités

La *Loi sur l'Office national de l'énergie* définit les principales attributions de l'Office, qui consistent entre autres à réglementer :

- la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des pipelines qui franchissent des frontières internationales ou des limites provinciales ou territoriales, de même que les droits et tarifs de transport pipelinier s'y rapportant;
- la construction et l'exploitation de lignes internationales de transport d'électricité et des lignes interprovinciales désignées;
- les importations et exportations de gaz naturel et les exportations de pétrole brut, de liquides de gaz naturel (LGN), de produits pétroliers raffinés et d'électricité.

L'Office a également des responsabilités de nature réglementaire dans certaines régions précises[1] en ce qui concerne les activités d'exploration et de production pétrolières et gazières, selon la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (LOPC)[ii], la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* (LFH)[iii], la *Loi sur les opérations pétrolières*[iv] des Territoires du Nord-Ouest, la *Loi sur les hydrocarbures* des Territoires du Nord-Ouest.[v]

Dans le cadre de son examen des demandes relatives aux projets de son ressort, l'Office réalise des évaluations environnementales. Pour certains projets, une telle évaluation est exigée par d'autres lois fédérales, notamment la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* [LCEE (2012)][vi], la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*[vii], la *Convention définitive des Inuvialuit* ou *l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*. Par ailleurs, le ministre du Travail nomme des inspecteurs de l'Office comme agents de santé et de sécurité afin d'assurer le respect de

1. Les régions en question sont le Nunavut, l'île de Sable, la partie intracôtière de la région désignée des Inuvialuit, la partie de la région intracôtière dont un ministre fédéral a la gestion (dont les réserves prouvées de la région de Norman Wells et diverses autres parcelles), la zone située dans la partie des eaux intérieures du Canada ou de la mer territoriale du Canada qui n'est pas comprise dans une province ou un territoire autre que les Territoires du Nord-Ouest ou dans la partie de la région intracôtière dont un ministre fédéral n'a pas la gestion, et le plateau continental du Canada, mais ne comprennent pas la zone adjacente au sens de l'article 2 de la *Loi sur le Yukon*.

la partie II du *Code canadien du travail*[xiii], pour ce qui est des installations et des activités réglementées par l'Office.

L'Office surveille également les divers aspects de l'offre et de la demande, de la production, de la mise en valeur et du commerce des ressources énergétiques. Il rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

1. Résultat stratégique : La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficients, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.

1.1 Programme : Réglementation de l'énergie

1.1.1 Sous-programme : Élaboration de la réglementation de l'énergie

1.1.2 Sous-programme : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie

1.2 Programme : Information sur l'énergie

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorités organisationnelles

Priorité	Type[2]	Résultats stratégiques [RS] ou programmes
Amélioration constante des résultats liés à la sécurité et à l'environnement[3]	Déjà établie	Réglementation de l'énergie
Sommaire des progrès		
La sécurité et la protection de l'environnement sont au cœur du mandat de l'Office. À titre d'organisme de réglementation fédéral indépendant, il réglemente la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience économique dans l'intérêt public[4] *canadien, en vertu du mandat conféré par le Parlement. L'Office veut améliorer le rendement à l'échelle de l'industrie et sensibiliser davantage ses acteurs au rôle de la culture de sécurité dans la prévention des incidents.* *La réalisation de cette priorité organisationnelle relève du programme Réglementation de*		

2. *Les différents types de priorités sont les suivants : priorité déjà établie – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé dans le rapport; priorité permanente – établie au moins trois exercices avant l'exercice visé dans le rapport; priorité nouvelle – établie au cours de l'exercice visé dans le rapport sur les plans et les priorités ou le rapport ministériel sur le rendement.*
3. *Comme on peut le voir dans le Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016 de l'Office, le titre pour cette priorité sera « Être actif dans le domaine de la sécurité ». Le nouveau titre illustre la prochaine phase de la priorité de l'organisation qui consiste à pousser plus loin l'élaboration et le perfectionnement des activités visant à produire les résultats attendus sur le plan de la sécurité et de l'environnement.*
4. *L'intérêt public englobe toute la population canadienne et consiste en un équilibre entre les aspects économiques, environnementaux et sociaux, qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société.*

l'énergie et du volet programme lié à la surveillance et application de la réglementation de l'énergie. Le lecteur trouvera une analyse complète du rendement dans la section II du présent rapport.

- Conjointement avec l'Office Canada — Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada — Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, l'Office national de l'énergie a publié, en juin 2014, un énoncé commun et un cadre de travail sur la culture de sécurité. Intitulé *Promotion de la sécurité dans l'industrie pétrolière – énoncé sur la culture de sécurité*[iv], le document enferme une définition de la culture de sécurité, ses caractéristiques et ses attributs. Durant l'exercice, l'Office s'est appliqué à mobiliser les parties prenantes dans le but de faire connaître ses attentes envers les sociétés en matière de culture de sécurité.

- Les travaux préliminaires sont en cours pour élaborer des indicateurs de rendement dans ce domaine. Ces indicateurs seront soumis à une évaluation afin de voir quelle est la meilleure façon d'en intégrer un certain nombre aux activités de vérification de la conformité de l'Office et d'atteindre le but ultime qui est de réduire le nombre d'incidents.

- L'Office poursuit son travail visant à améliorer ses systèmes et ses processus internes de collecte et d'analyse des données sur la réglementation et l'utilisation qu'il en fait. Grâce à ces données, il a pu relever des tendances dans l'industrie, évaluer le rendement des sociétés en regard des cibles établies en matière de sécurité et de protection de l'environnement et éclairer davantage ses décisions et ses communications.

- L'Office s'est doté d'une fonction d'analyse de l'information liée à la réglementation et a renforcé sa capacité à fournir une information de grande qualité fondée sur la preuve pour enrichir ses processus de vérification de la conformité et ses autres processus d'ordre réglementaire.

- Durant l'exercice 2014-2015, l'Office a rendu publiques les sanctions administratives pécuniaires (SAP)[v] qu'il a imposées. Par souci de transparence, il a aussi commencé à afficher sur son site Web l'information relative aux avis d'infraction, dont le nom du présumé auteur de l'infraction (société ou particulier), la date de l'avis, la région, l'installation en cause, la nature de l'infraction et le montant de la pénalité.

- L'Office a simplifié le processus qu'utilisent les sociétés réglementées pour signaler des incidents et des activités non autorisées. Durant l'exercice visé par le présent rapport, il a mis en place le système de signalement d'événement[vi] et fourni aux sociétés des directives sur son utilisation (*Lignes directrices de l'Office sur les rapports d'événements*). Pour sa part, le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) a enjoint les sociétés pipelinières réglementées de signaler les événements en se servant de ce système. Comme celui-ci permet à l'Office et le BST d'avoir tous les deux accès à l'information relative à tous les événements signalés, le fardeau administratif pour les sociétés s'en trouve considérablement allégé.

- Tout au long de l'exercice, l'Office a produit de l'information de nature réglementaire facilement accessible sur la sécurité, la protection de l'environnement et les marchés énergétiques, information qu'il a affichée de manière proactive sur son site Web.

Priorités	Type	Résultats stratégiques (RS) et programmes
Un cadre de réglementation solide pour le Nord	Déjà établie	Réglementation de l'énergie
Sommaire des progrès		

L'Office s'était déjà engagé à étudier et renforcer son cadre de réglementation pour le Nord afin de veiller à ce que ses décisions futures sur les demandes d'autorisation rehaussent la sécurité des travailleurs et du public et la protection de l'environnement. Les progrès enregistrés à l'égard de cette priorité organisationnelle relèvent du sous-programme Élaboration de la réglementation de l'énergie. Le lecteur trouvera une analyse complète du rendement dans la section II du présent rapport.

- Le 1er avril 2014, l'administration de la réglementation des activités pétrolières et gazières menées sur terre dans les Territoires du Nord-Ouest, à l'extérieur des réserves prouvées de la région de Norman Wells et de diverses autres terres, a été transférée au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO). L'Office et le GTNO ont conclu une entente de services[5] en vertu de laquelle l'Office fournira des services et des conseils techniques pour aider le GTNO à exercer ses fonctions d'autre réglementaire pour les projets pétroliers et gaziers et pour les aspects administratifs du transfert des dossiers.

- L'Office a mis à jour ses exigences de dépôt et ses directives en la matière afin de préciser ses attentes envers les sociétés et d'expliquer au public de quelle façon il peut participer à ses processus dans le Nord.

- Il a aussi entamé des discussions avec la population et les organismes de cette région qui sont susceptibles d'être touchés par d'éventuelles activités réglementées par l'Office afin de coordonner les processus de réglementation.

- Son personnel a continué de travailler avec les principaux acteurs dans le but d'améliorer l'état de préparation en cas d'urgence dans le Nord. Il a collaboré étroitement avec l'Office d'examen des répercussions environnementales et les offices réglementant les hydrocarbures extracôtiers, ainsi que les organismes régionaux, nationaux et internationaux d'intervention en cas de déversement.

5. Dans ce cas, par « transfert des responsabilités » on entend la cession de pouvoirs du gouvernement fédéral à un gouvernement territorial.

Priorité	Type	Résultats stratégiques (et/ou) programmes
Une organisation souple et efficiente, capable de s'adapter aux priorités nouvelles et continues	Déjà établie	Réglementation de l'énergie; Services internes

Sommaire des progrès

L'intensification des activités dans le secteur de l'énergie a grandement sollicité les services de l'Office durant l'exercice. Pour atteindre son résultat stratégique et respecter ses priorités en demeurant efficace et efficient, l'Office doit, en tant qu'organisation, être souple. La réalisation de cette priorité organisationnelle relève des sous-programmes Élaboration de la réglementation de l'énergie et Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie. Les activités des Services internes sont aussi associées à cette priorité. La section trouvera une analyse complète du rendement dans la section II du présent rapport.

- L'Office a continué de mettre en œuvre les modifications législatives et réglementaires corrélatives.
- Il a revu ses processus d'examen des demandes nécessitant ou ne nécessitant pas une audience, dont les systèmes de soutien, afin d'utiliser son personnel en vue de l'étude efficace et appropriée des futurs projets d'envergure.
- Tout au long de l'exercice, l'Office a renforcé ses communications stratégiques avec la population, entre autres par le partage proactif d'information et une meilleure présence sur le Web.
- Il a mis en place des stratégies de gestion de l'information et de technologie de l'information pour soutenir ses processus réglementaires et opérationnels. Il a aussi fait des progrès pour améliorer ses méthodes de collecte, de stockage, d'analyse et de diffusion de l'information.
- En juin 2014, avec un minimum d'interruption dans ses services, l'Office a emménagé dans un nouvel édifice où les bureaux, modernes et à aire ouverte, répondent aux normes Milieu de travail 2.0.
- Par ailleurs, l'Office a mis en place des normes de services et des mesures de rendement pour ses principaux services internes. Il a aussi mesuré le degré de satisfaction de sa clientèle dans divers aspects comme la durée du processus de création et d'attribution de contrats, la disponibilité de son système de courrier électronique, le temps de réaction de son bureau de service et le temps de réponse aux retraits, ainsi que la satisfaction des utilisateurs à l'égard de son système de vidéoconférence. Les cibles cumulatives de rendement ont été atteintes, et de nouvelles cibles plus élevées ont été fixées pour 2015-2016.

Analyse des risques

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
En raison de plusieurs facteurs, comme l'accroissement des activités de transport de produits pétroliers et gaziers, un incident impliquant une société réglementée risque d'entraîner des décès ou d'importants effets sur l'environnement.	• Vérification de la conformité au moyen d'un nombre accru d'activités fondées sur la connaissance du risque (335 durant l'exercice 2014-2015, en hausse par rapport aux 282 activités durant l'exercice précédent). • Enquêtes et analyses des incidents, risques et tendances observés dans l'environnement des sociétés réglementées qui ont procuré à l'Office une information utile pour la planification de ses activités de vérification de la conformité fondée sur le risque. • Utilisation par les inspecteurs des outils d'application à leur disposition dans tous les cas de non-conformité. • Maintien de la compétence du personnel grâce à la formation et à des affectations obligatoires. • Inclusion dans le processus de planification des activités de vérification de la conformité fondée sur le risque de renseignements de haute qualité par la création d'une fonction d'analyse de l'information liée à la réglementation. • Communication aux sociétés réglementées des	1.1 Réglementation de l'énergie

	attentes de l'Office en matière de culture de sécurité. ➢ Risque relevé dans le RPP 2014-2015 ➢ Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque	
En raison de l'utilisation restreinte de normes de données et du vieillissement des systèmes d'information, il y a des risques de communiquer à la population canadienne des renseignements inexacts, incomplets ou insuffisants sur des installations relevant de la compétence de l'Office ou sur ses activités.	• Réalisation proactive et stratégique d'activités de communication avec des parties prenantes et des médias dans les collectivités au Canada qui s'intéressent aux activités de l'Office ou qui sont touchées par celles-ci. • Amélioration des outils d'information sur le Web. • Préparation de produits d'information sur l'énergie rigoureux et fiables et diffusion aux parties prenantes et au grand public. • Mise en place de la stratégie de communication de l'Office. • Adoption d'une méthode axée sur la gestion de portefeuille pour le déploiement des logiciels. ➢ Risque relevé dans le RPP 2014-2015 ➢ Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque	1.1 Réglementation de l'énergie 1.2 Information sur l'énergie
En raison de la charge de travail accrue dictée par le nombre et l'envergure des demandes et des audiences, il y a un risque que ces demandes ne soient pas examinées en temps opportun ou dans les délais prescrits par la loi, ce qui pourrait nuire à la prévisibilité des processus de	• Processus précisant les critères de participation aux audiences afin qu'elles se déroulent efficacement • Plan de dotation. intersectoriel garantissant la disponibilité du personnel pour les futures audiences, en tirant parti des données collectées sur	1.1 Réglementation de l'énergie

réglementation de l'Office.	les audiences antérieures. Affectation mensuelle des ressources pour les audiences en appliquant la méthode de dotation intersectorielle. • Suivi continu des demandes pour assurer le respect des délais prescrits dans les lois. ➢ Risque relevé dans le RPP 2014-2015 ➢ Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque	
En raison du marché du travail très concurrentiel, des postes-clés de l'organisation risquent d'être vacants. Cela pourrait entraîner une perte du savoir collectif et des retards dans les processus de réglementation.	• Maintien de la place de l'Office parmi les 100 meilleurs employeurs. • Vérification tous les trimestres de la satisfaction du personnel relativement à la conciliation travail-vie personnelle et aux communications avec la direction. • Réalisation d'études du marché, au besoin, pour recueillir de l'information sur la rémunération, les avantages sociaux et les taux de roulement de personnel dans l'industrie par rapport à la situation à l'Office. • Élaboration et mise en place du plan de ressources humaines de l'Office (Stratégie des personnes) axé sur ses besoins en matière de recrutement et de maintien en emploi des effectifs. ➢ Risque relevé dans le RPP 2014-2015 ➢ Les stratégies mises en place ont réduit l'exposition au risque	Services internes

La sécurité des Canadiens et Canadiennes et la protection de l'environnement pendant de la construction, l'exploitation et la cessation d'exploitation des installations pipelinières relevant de la réglementation de l'Office demeurent ses priorités absolues. L'Office a fait part aux sociétés de ses attentes relativement à la culture de sécurité dans le but de promouvoir l'objectif commun qui est zéro incident. Durant l'exercice, il a mené 335 activités de vérification de la conformité, dont 192 inspections. Il a aussi réalisé six audits destinés à observer l'environnement dans lequel opèrent les sociétés qu'il réglemente. Ces audits visent à se tenir à l'affût des tendances et des risques émergents, et l'analyse de l'information recueillie renforce ses plans de vérification de la conformité fondée sur le risque. L'Office possède un large éventail d'outils d'application pour amener les sociétés réglementées à respecter les règles et les règlements favorisant la sécurité du public et la protection de l'environnement.

Au début de 2015, le président et premier dirigeant de l'Office a lancé l'initiative nationale de mobilisation.[xiii] Le but de celle-ci était de démystifier le rôle et les processus réglementaires de l'Office et, parallèlement, de permettre aux Canadiens et Canadiennes de se faire entendre sur les questions énergétiques à l'échelle de leur région. Cette initiative n'est qu'un premier pas dans l'établissement d'un dialogue continu devant permettre à l'Office de communiquer à la population une information exacte sur son rôle et son mandat.

L'Office a publié de façon proactive sur son site Web des renseignements sur le rendement des sociétés réglementées en matière de conformité sur les plans de la sécurité et de l'environnement, puis a étendu leur diffusion grâce à son compte Twitter et à certains produits de communication ciblés. Enfin, il a adopté une approche dite de « détection et de correction » des informations inexactes véhiculées dans les médias.

Au cours de l'exercice 2014-2015, l'Office, grâce à un suivi continu du traitement des demandes et la mise en pratique de son plan d'affectation des ressources, a respecté les délais prescrits par les lois pour l'examen de celles-ci.

Les compétences et l'expérience dont l'Office a besoin pour remplir son mandat sont indispensables à sa fonction de réglementation dans l'intérêt public canadien. Pendant l'exercice 2014-2015, l'Office a fait le plein de sang neuf à plusieurs postes de direction, dont celui de président et premier dirigeant de l'Office, de vice-présidente de l'Office et de chef des opérations ainsi que plusieurs postes de vice-présidents et de directeurs. Ces professionnels hautement qualifiés ont insufflé, par leur expérience et leur détermination, une énergie nouvelle à l'équipe de direction. L'Office revoit régulièrement sa Stratégie des personnes, ses niveaux de dotation et de recrutement ainsi que ses besoins en ressources afin de s'assurer que sa structure demeure assez souple pour réagir aux changements qui surviennent avec le temps. Il a continué son travail relativement à la

conciliation travail-vie personnelle, dont il a mesuré les progrès, et a incité son personnel à poursuivre sa formation et son perfectionnement, deux éléments de sa stratégie de maintien en poste de ses effectifs.

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
71 316 050	84 663 473	92 482 848	87 321 083	2 657 610

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (réel moins prévu) 2014-2015
423,6	440,6	17,0

Sommaire du rendement budgétaire pour les résultats stratégiques et les programmes (en dollars)

Résultats stratégiques, programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013
Résultat stratégique : 1. La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficients, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.								
1.1 Programme : Réglementation de l'énergie	39 482 860	56 018 272	52 632 974	48 926 812	51 792 827	45 310 493	47 970 746	44 125 872
1.2 Programme : Information sur l'énergie	5 294 553	6 820 972	5 620 814	5 225 464	6 589 085	6 567 390	6 156 305	5 974 560
Total partiel	**44 777 413**	**62 839 244**	**58 253 788**	**54 152 276**	**58 381 912**	**51 877 883**	**54 127 051**	**50 100 432**
Services internes Total partiel	26 538 637	21 824 229	19 296 723	17 445 245	34 100 936	35 443 200	27 555 630	19 445 209
Total	**71 316 050**	**84 663 473**	**77 550 511**	**71 597 521**	**92 482 848**	**87 321 083**	**81 682 681**	**69 545 641**

L'Office est financé au moyen de crédits parlementaires. Le gouvernement du Canada recouvre environ 95 %[6] de ces crédits auprès des sociétés que l'Office réglemente. Les revenus sont déposés directement dans le Trésor public. Ce processus est assujetti au *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie*.[xiv]

Les dépenses prévues de l'Office, qui totalisaient 84,7 millions de dollars, ont été rajustées durant l'exercice pour tenir compte des nouvelles autorisations accordées par le Budget 2014 (surtout pour les méga-audiences, mais, dans une moindre mesure, et les activités de sensibilisation du public) et des rajustements aux postes législatifs. L'augmentation totale nette de 7,8 millions de dollars inclut les ajouts et les retraits qui sont expliqués ci-dessous.

En ce qui a trait aux augmentations, il y a les crédits accordés dans le Budget 2014 (6,5 millions), le report du budget de fonctionnement (2,6 millions) et un rajustement de fin d'année au titre de la contribution de l'Office aux régimes d'avantages sociaux de ses employés (1,2 million).

Du côté des diminutions, on note la gestion de la trésorerie pour l'indemnité supplémentaire liée à la convention collective qui a pris fin le 31 octobre 2014 (2,1 millions) et une partie des dépenses au titre de la rémunération pour l'exercice 2014-2015 (0,4 million).

Les dépenses réelles de l'Office ont totalisé 87,3 millions de dollars en regard d'autorisations de dépenser s'établissant à 92,5 millions de dollars; cela laisse une somme inutilisée de 5,2 millions de dollars. Cette somme provient principalement des ressources inutilisées pour le Programme d'aide financière aux participants (2,7 millions), dont 2,25 millions ont été gelés de sorte que l'aide financière pour le projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain (TMX) puisse être rééchelonnée au cours des prochains exercices. Le solde englobe le déménagement dans nos nouveaux bureaux (1,2 million) et les fonds reportés par suite du dépôt retardé de demandes nécessitant des méga-audiences (1,3 million).

6. Par suite du transfert de pouvoirs survenu le 1er avril 2014, le temps que l'Office consacrait aux questions relatives aux régions pionnières a diminué, augmentant par le fait même celui occupé à des tâches dont les frais sont recouvrables. La proportion de ceux-ci est passée à environ 95 %.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2014-2015 avec le cadre pangouvernemental[xv] (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2014-2015
La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficients, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.	1.1 Réglementation de l'énergie	Affaires économiques	Une croissance économique forte	45 310 493
	1.2 Information sur l'énergie	Affaires économiques	Une croissance économique forte	6 567 390

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	62 839 244	51 877 883
Affaires sociales	0	0
Affaires internationales	0	0
Affaires gouvernementales	0	0

Tendances relatives aux dépenses du ministère

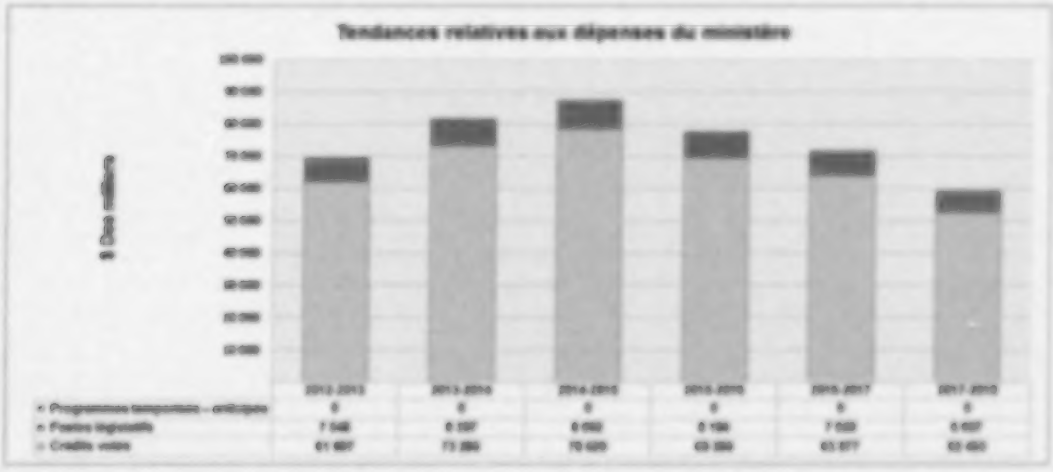

Les sommes comptabilisées dans les exercices 2012-2013 à 2014-2015, tel qu'indiqué dans le graphique, sont des dépenses réelles, comme elles apparaissent dans les Comptes publics.

Les dépenses de l'Office durant l'exercice 2014-2015 ont augmenté de 4,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement du Budget 2014.

Les montants indiqués pour la période 2015-2016 à 2017-2018 sont les dépenses totales prévues, comme elles figurent dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2015-2016*. Le financement de l'initiative de sécurité des pipelines et de sensibilisation du public, tout comme celui, non renouvelable, accordé dans le Budget 2014 pour les méga-audiences, prendra fin au terme de l'exercice 2016-2017.

Conformément au Budget 2015, une somme de 80 millions de dollars a été approuvée pour la sécurité et la protection de l'environnement ainsi que pour renforcer ses communications avec la population canadienne.

Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des dépenses votées et des dépenses législatives de l'Office national de l'énergie, veuillez consulter les *Comptes publics du Canada 2015*[xvi] sur le site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.[xvii]

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficients, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office.

Programme 1.1 : Réglementation de l'énergie

Description

Ce programme définit le cadre de réglementation à l'intérieur duquel l'ONÉ remplit son mandat et réalise, en partie, son résultat stratégique. Concrètement, ce programme permet la mise en valeur et la supervision de l'infrastructure énergétique soumise à la réglementation fédérale canadienne tout au long de son cycle de vie. Au nombre des éléments que comprend ce cadre de réglementation, on note l'établissement des attentes envers l'industrie et les autres parties, la surveillance et l'application des exigences en matière de conformité, la mesure du rendement du cadre de réglementation de l'ONÉ et le maintien des efforts constants d'amélioration. Le programme est exécuté en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, le *Code canadien du travail* ainsi que par d'autres règlements et lignes directrices afférents. La réglementation de l'énergie permet aux Canadiens et Canadiennes de bénéficier d'une offre énergétique sûre, fiable et efficiente.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
39 482 860	56 018 272	51 792 827	45 310 493	-10 707 779

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
293,0	292,3	-0,7

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les activités réglementées sont réalisées conformément aux exigences réglementaires.	Nombre d'inspections effectuées durant l'exercice	150	192
	Pourcentage des activités d'assurance de la conformité planifiées complétées	100 %	100 %
	Nombre de vérifications effectuées durant l'exercice	6	6

Analyse du rendement et leçons retenues

L'Office exerce une surveillance continue au titre de la réglementation pendant tout le cycle de vie des installations de son ressort, soit de la proposition du projet à sa construction jusqu'à la cessation d'exploitation, en passant par les activités liées à l'exploitation.

Durant l'exercice 2014-2015, l'Office s'est employé à atteindre les résultats attendus de son Programme de réglementation de l'énergie, c'est-à-dire de veiller à ce que les ***activités réglementées soient menées conformément aux exigences réglementaires***. Misant sur l'élan donné par le Forum sur la sécurité 2013[viii], l'Office a relevé plusieurs activités importantes qui pourraient l'aider à concrétiser l'objectif de zéro incident qu'il partage avec l'industrie.[7] Le lecteur trouvera ci-après un compte rendu du rendement atteint en regard de ces mesures. Ces activités viennent également soutenir la priorité organisationnelle consistant à *améliorer constamment les résultats liés à la sécurité et à la protection de l'environnement*.

7. Les sujets clés qui y ont été abordés lors du Forum sur la sécurité 2013 comprenaient le leadership des entreprises dans la création et le maintien d'une culture de sécurité, l'efficacité des systèmes de gestion et le rôle de l'application de mesures du rendement dans la gestion du risque, ainsi que les attentes du public en matière de transparence de l'information et le rôle qu'engagent des organismes de réglementation.

- Durant l'exercice visé par le présent rapport, l'Office a mené 335 activités de vérification de la conformité (inspections, audits de systèmes de gestion, évaluations d'exercices d'intervention en cas d'urgence, vérifications de manuels des mesures d'urgence, réunions sur la conformité pour constater les progrès réalisés relativement aux mesures correctives et études de rapports de surveillance post-construction). Il s'agit d'une augmentation par rapport aux 282 activités menées au cours de l'exercice précédent. Le nombre d'inspections était aussi en hausse, de 153 durant l'exercice 2013-2014 à 192 au cours de celui à l'étude. Au cours de l'exercice 2014-2015, l'Office a complété six audits.

- En juin 2014, l'Office a dévoilé ses attentes envers l'industrie pétrolière et gazière relativement à l'établissement et au maintien d'une culture organisationnelle positive en matière de sécurité. Conjointement avec l'Office Canada — Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada — Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, l'Office national de l'énergie a publié un énoncé et un cadre de travail sur la culture de sécurité, intitulé *Promotion de la sécurité dans l'industrie pétrolière – énoncé sur la culture de sécurité*[6], le document fait la promotion de la culture de sécurité dans ces secteurs au Canada et milite en faveur d'une compréhension partagée entre les acteurs. Par culture de sécurité[7], il faut entendre « l'ensemble des mentalités, valeurs, normes et opinions qu'un groupe précis de personnes partage en ce qui concerne les risques et la sécurité ». Le cadre de travail expose en détail les caractéristiques et les attributs d'une culture de sécurité.

- Poursuivant le travail entamé sur cette question, l'Office a mobilisé des parties prenantes, des experts et d'autres parties.

    - L'Office a été un catalyseur de la création, par les organismes de réglementation nord-américains, d'un groupe de travail sur la culture de sécurité ayant comme mandat de promouvoir collectivement et de coordonner des initiatives de réglementation et des activités de consultation touchant la culture de sécurité. Cela comprend, entre autres, l'établissement d'indicateurs de rendement en matière de culture de sécurité pouvant être utilisés par les organismes de réglementation pour déterminer les dangers potentiels d'ordre culturel et les pratiques exemplaires employées dans l'industrie. L'Office déterminera quelle est la meilleure façon d'intégrer un certain nombre de ces indicateurs à ses activités

6. Les trois organismes de réglementation souscrivent à la définition de cette notion proposée par Weems, R., Fitz, R., Gordon, R. et Fleming, M. (1998) dans *Measuring Safety Culture in the Offshore Oil Industry*. *Work and Stress*, 12(3), p. 208 à 224. [Traduction] Par « sécurité », il faut entendre celle des travailleurs et du public, des processus et des opérations; elle comprend l'intégrité des installations, la sûreté et la protection de l'environnement.

de vérification de la conformité afin d'atteindre le but ultime qui est de réduire le nombre d'incidents.

- Le Forum des organismes de réglementation de l'Ouest canadien réunit des représentants de l'Office national de l'énergie, de l'Alberta Energy Regulator, de la British Columbia Oil and Gas Commission et du ministère de l'Économie de la Saskatchewan. Ce Forum vise à encourager la collaboration entre les divers organismes qui réglementent les secteurs pétrolier et gazier dans l'Ouest du Canada et à centrer les efforts sur des priorités communes. Cette collaboration se concrétise par la constitution de plusieurs comités de travail, dont un qui se penchera plus particulièrement sur les mesures de rendement des pipelines.[6] De telles mesures forcent les sociétés réglementées à revoir les méthodes de gestion des risques associés à leurs opérations, encouragent l'amélioration continue et mettent en place tous les éléments utiles à une meilleure évaluation du rendement dans ces domaines. Ces composantes constituent la pierre angulaire des pratiques devant permettre aux sociétés pipelinières d'atteindre l'objectif déclaré de l'Office de zéro incident dans les sociétés qu'il réglemente. Avec le temps, l'Office, grâce à l'accumulation d'informations, pourra dégager des tendances et peaufiner sa planification des activités de vérification de la conformité.

- L'Office a révisé ses processus d'examen des demandes nécessitant ou ne nécessitant pas une audience, y compris les systèmes de soutien.

  - Au cours de l'exercice, l'Office a amélioré son système de demandes de participation en créant un portail[NR], où les personnes ayant obtenu le statut d'intervenant ou d'auteur d'une lettre de commentaires lors d'une audience peuvent, dans un système centralisé, organiser, déposer et consulter l'information concernant leur participation.

  - Le système de demande en ligne a été mis à jour pour corriger certaines lacunes relevées à l'égard des demandes ne nécessitant pas d'audience déposées par voie électronique, et pour éclairer les demandeurs afin qu'ils fournissent des renseignements concis et pertinents.

  - La participation du public constitue un élément important des audiences de l'Office national de l'énergie. C'est pourquoi il a enrichi sa collection de vidéos[NR] en ligne pour aider le grand public à mieux se renseigner sur ses processus. Au cours du dernier exercice, l'Office a ajouté des bandes vidéo sur le processus de

6 Le lecteur trouvera plus de renseignements sur les mesures de rendement des pipelines dans le rapport publié par l'Office durant l'exercice dans la section 1.1.2 : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation sur l'énergie.

demande de participation à une audience et sur l'intervention de l'Office quand une situation d'urgence se présente.

- L'Office a aussi révisé la Foire aux questions[xvi] touchant les demandes de licences d'exportation de gaz naturel liquéfié afin d'utiliser un langage clair et facilement accessible à l'ensemble de la population canadienne.

- L'Office s'est doté d'une fonction d'analyse de l'information liée à la réglementation afin d'intégrer à sa planification des activités de vérification de la conformité fondée sur le risque des renseignements et des données de haute qualité pour rehausser son rendement en matière de réglementation. Ces actions en place, l'Office mettra davantage l'accent sur les questions touchant les causes fondamentales et les problèmes systémiques. Il en résultera des vérifications plus ciblées et plus proactives.

L'Office entend continuer à promouvoir la culture de sécurité et à collaborer avec les autres organismes sur ce volet d'une grande importance. Il s'emploiera également à renforcer ses systèmes d'information afin d'avoir accès, de façon efficace, à une information exacte sur laquelle il pourra faire reposer ses décisions d'ordre réglementaire. L'Office a parfait sa revue de modélisation du risque axée sur la planification de la vérification de la conformité afin de munir ses inspecteurs sur le terrain de meilleurs processus et outils. Ainsi équipés, ils pourront collecter plus efficacement les données lors de leurs inspections, information que l'Office sera en mesure d'afficher sur son site Web.

Les autres activités visant à atteindre le résultat attendu pour le Programme de réglementation de l'énergie sont exposées dans les sections ci-dessous consacrées aux résultats des sous-programmes.

Sous-programme 1.1.1 : Élaboration de la réglementation de l'énergie

Description

Grâce à ce sous-programme, les membres du secteur de l'énergie et les intervenants touchés sont informés des attentes réglementaires pour la mise en valeur et l'exploitation des infrastructures énergétiques, pour l'exploration pétrolière et gazière ainsi que pour les activités de mise en valeur sur la terre ferme et dans les régions extracôtières pour les zones et territoires précisés à l'article 3 de la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*. L'ONÉ élabore puis diffuse les règlements, le matériel d'orientation et les processus connexes pour que les attentes en matière de réglementation soient claires et utiles. Il recherche activement les occasions pour améliorer ses méthodes, par des modifications à la réglementation et des lignes directrices, l'établissement de buts qui n'ont pas un caractère obligatoire et la publication de lignes directrices et par la distribution occasionnelle d'autres documents d'orientation.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
10 083 289	4 077 944	-6 005 345

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
44,0	26,3	-17,7

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Cadre de réglementation clair et pragmatique	Pourcentage réalisé des activités prévues visant la modification de règlements ou de documents d'orientation	80 %	85 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Les modifications apportées à la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et à d'autres lois et règlements corrélatifs fédéraux doivent être mises en œuvre. Ces modifications sont prescrites par des lois ou visent à combler des lacunes relevées dans le cadre réglementaire de l'Office. Il incombe à ce dernier d'intégrer ces changements à ses processus pour que son personnel et les parties prenantes disposent de directives à jour, exactes et pertinentes en matière de réglementation. Les plans visant à améliorer la réglementation sont constamment revus en fonction des modifications législatives et des règlements proposés par le gouvernement du Canada qui pourraient influer sur les compétences de l'Office.

Afin de veiller à ce que son ***cadre de réglementation soit clair et pragmatique***, l'Office a mené plusieurs activités importantes, qui sont décrites ci-dessous. Ces activités soutiennent également les priorités organisationnelles de l'Office que sont un *cadre de réglementation solide pour le Nord* et *une organisation souple et efficiente, capable de s'acquitter des priorités nouvelles et continues*.

- L'Office a poursuivi sa mise en œuvre des modifications législatives et réglementaires corrélatives.
    - La *Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique*[xxiii] (projet de loi C-22) a reçu la sanction royale en février 2015. Elle modifie la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* (LOPC) et octroie à l'Office de nouveaux outils pour réglementer les activités pétrolières et gazières dans le Nord, dans l'intérêt public. L'Office s'affaire actuellement, avec ses partenaires fédéraux et provinciaux, à rédiger le règlement afférent. La *Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique* entrera en vigueur le 26 février 2016.
    - En décembre 2014, le ministre des Ressources naturelles du Canada a déposé en Chambre la *Loi sur la sûreté des pipelines*[xxiv] (projet de loi C-46) modifiant la *Loi sur l'Office national de l'énergie* et, de façon moins marquée, la LOPC. Le projet de loi a reçu la sanction royale et la loi prendra effet en juin 2016. La *Loi sur la sûreté des pipelines* aura des répercussions sur les responsabilités de l'Office; un plan a donc été mis en place pour assurer la mise en œuvre des modifications.
    - La rédaction d'une procédure d'évaluation des demandes présentées aux termes de la LOPC pour favoriser la participation du public et accroître la transparence de l'information accumulée pendant le processus d'examen des demandes est en cours.

- Le plan prospectif de la réglementation[xxv], disponible au public, réunit toutes les modifications réglementaires que l'Office envisage pour les deux années à venir. Il est révisé pour tenir compte de l'environnement de travail de l'Office en constante évolution. On y précise aussi les consultations publiques qui auront lieu et, pour chaque projet de modification réglementaire, on indique les coordonnées d'une personne-ressource. Des progrès ont été réalisés durant l'exercice 2014-2015 sur les projets de modifications réglementaires, dont celles touchant le *Règlement sur la prévention des dommages*, le Règlement modifiant le cadre de réglementation de l'Office national de l'énergie en matière d'exportation et d'importation et les *Règles de pratique et de procédure de l'Office national de l'énergie*.

- L'Office a poursuivi la modernisation de son cadre de réglementation pour le Nord, en partenariat avec les ministères et organismes fédéraux et provinciaux de réglementation compétents, afin d'appliquer les normes les plus rigoureuses qui soient en matière de sécurité des opérations et de protection de l'environnement. Il demeure également actif au sein de l'Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtières (IRRZPE)[10], qui a comme mandat de renouveler et de moderniser le cadre de réglementation pour le Nord du Canada et l'exploration et la mise en valeur du pétrole et du gaz dans les zones extracôtières.

- L'Office a mis à jour ses exigences de dépôt et ses directives en la matière afin de préciser ses attentes envers les sociétés et de faire connaître à la population les façons de participer à ses processus dans le Nord. Durant l'exercice, l'Office a rendu publiques les modifications apportées au *Guide de dépôt* et aux *Exigences de dépôt relatives aux forages extracôtiers dans l'Arctique canadien* et a travaillé à la préparation des *Exigences de dépôt relatives aux programmes géoscientifiques* qui seront disponibles au cours de l'exercice 2015-2016.

- L'Office et le GTNO ont signé une entente de services en vertu de laquelle l'Office fournira des services et des conseils techniques pour aider le GTNO à exercer ses fonctions d'ordre réglementaire pour les projets pétroliers et gaziers et les aspects administratifs du transfert des dossiers.

10. L'IRRZPE est un partenariat entre divers ministères et organismes fédéraux et provinciaux de réglementation qui sont chargés de régler les questions d'ordre réglementaire touchant les zones pionnières et extracôtières. Ce partenariat est constitué des acteurs suivants : Ressources naturelles Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, l'Office Canada — Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, l'Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers, le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, le ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador et l'Office national de l'énergie.

- L'Office a ouvert le dialogue avec les habitants et les organismes du Nord qui pourraient être touchés par des activités relevant de sa réglementation afin qu'ils se fassent entendre.

    - Le président et premier dirigeant de l'Office, accompagné de membres du personnel technique, ont assisté au Sommet du Nunavut sur l'industrie pétrolière et gazière, au Forum des organismes des Territoires du Nord-Ouest et au Symposium sur le gaz et le pétrole dans l'Arctique. Des rencontres ont aussi eu lieu entre l'Office et les premiers ministres du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, le ministre de l'Environnement des T.N.-O. et le ministre responsable de la Régie des entreprises de service public des T.N.-O. Des représentants de l'Office ont également rencontré la Qikiqtani Inuit Association, la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, le Bureau de l'organisme de réglementation des opérations liées au pétrole et au gaz des T.N.-O., Nunavut Tunngavik Inc., Inuit Tapiriit Kanatami, le Bureau de gestion des projets nordiques et le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut.

    - Durant l'exercice, l'Office a fortement insisté sur la participation des collectivités et des organismes du Nord aux instances techniques sur le forage d'un puits de secours au cours d'une même saison[11] (programmes de forage dans la mer de Beaufort proposés par Imperial Oil Resources Ventures Limited et Chevron Canada Limited[12]).

    - Le personnel de l'Office a continué de travailler avec les principaux acteurs dans le but d'améliorer l'état de préparation en cas d'urgence dans le Nord. Il a collaboré étroitement avec l'Office d'examen des répercussions environnementales et les offices réglementant les hydrocarbures extracôtiers, ainsi que les organismes régionaux, nationaux et internationaux d'intervention en cas de déversement.

L'Office poursuivra son travail afin d'améliorer son cadre de réglementation actuel, tout en se préparant à l'entrée en vigueur, en 2016, des changements législatifs et réglementaires.

---

11. Lors de *La revue des forages extracôtiers dans l'Arctique canadien*, l'Office a réaffirmé sa politique sur la capacité de forage de puits de secours au cours d'une saison qui établit que le demandeur doit démontrer, dans son plan d'urgence, qu'il a la capacité de forer un puits de secours pour maîtriser un puits non contrôlé pendant la même saison de forage. La politique vise à réduire le plus possible les répercussions nuisibles sur l'environnement. Les demandeurs qui souhaiteraient déroger à la politique de l'Office devraient montrer comment ils atteindraient ou surpasseraient le résultat recherché par celle-ci.
12. En décembre 2014, Chevron s'est retirée de l'instance technique.

Sous-programme 1.1.2 : Mise en œuvre, surveillance et application de la réglementation de l'énergie

Description

Ce sous-programme permet à l'ONÉ de rendre des décisions éclairées sur des questions et des demandes touchant la mise en valeur des ressources, les infrastructures, le transport et le commerce de l'énergie ainsi que les activités connexes. À titre de tribunal de réglementation indépendant, l'ONÉ sollicite le concours actif des parties affectées par les décisions réglementaires qu'il rend dans le cadre d'audiences publiques et d'autres activités visant la participation.

Les activités de vérification menées par l'ONÉ lui permettent de veiller au respect des exigences réglementaires et de ses attentes, notamment celles établies dans ses règlements les conditions dont sont assorties ses autorisations. Les activités de surveillance et de mise en application de l'ONÉ sont menées dans le cadre de huit programmes de mise en œuvre de la réglementation qui touchent l'intégrité, la gestion des situations d'urgence, la gestion de la sécurité, la prévention des dommages, les questions financières, le respect des droits et des intérêts, la sûreté et la protection de l'environnement. Par sa surveillance et l'application des règlements, l'ONÉ tient les parties réglementées responsables du respect de l'intérêt public. Celui-ci englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes et consiste en un équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société. Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivant : Programme d'aide financière aux participants de l'Office national de l'énergie.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses réelles 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
45 934 983	41 232 549	-4 702 434

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
249	266	17

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Évaluation équitable et transparente des demandes d'autorisation	Pourcentage des appels judiciaires fructueux liés à des principes d'équité ou de droit	0 %	0 %
Évaluation des demandes dans les délais prévus	Pourcentage des décisions rendues ou des recommandations faites dans les délais prévus par la loi	100 %	100 %
Les sociétés réglementées sont tenues de rendre compte de leurs résultats dans l'intérêt public canadien	Pourcentage des cas de non-conformité identifiés examinés par l'Office	100 %	100 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Les activités de l'Office en matière de réglementation (évaluation des demandes, conformité et exécution) et la planification et la production de rapports qui en découlent sont fondées sur la connaissance du risque et sur l'analyse des données et des renseignements recueillis lors de diverses activités. Des renseignements exacts peuvent aider l'Office à dégager des tendances dans l'industrie et à enrichir ses processus d'évaluation des demandes, de vérification de la conformité et d'application de la réglementation. Par ces efforts, l'Office tient les sociétés réglementées responsables de produire des résultats dans l'intérêt public canadien.

Pour assurer des ***évaluations équitables et transparents des demandes d'autorisation*** et le ***respect des délais prévus pour les évaluations des demandes***, l'Office a mené à terme les activités importantes qu'il avait planifiées. Une description de celles-ci suit.

- L'Office continue de surveiller et de respecter les engagements concernant les délais pour l'examen des demandes. Il convient de souligner qu'au cours de l'exercice, TransCanada a déposé sa demande d'autorisation relative au projet d'oléoduc Énergie Est.[xxvi] Il s'agit du plus long projet de pipeline que l'Office aura à étudier depuis sa création. Par ailleurs, l'examen du projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain (TMX)[xxvii] est l'un des plus complets jamais fait par l'Office dans son histoire. Quelque 400 intervenants y participent. L'Office reconnaît que les peuples autochtones ont recours à la tradition orale pour transmettre de génération en

génération des histoires, des leçons apprises et leur savoir. Il admet donc avec plaisir la preuve orale sur les connaissances traditionnelles autochtones au cours de l'audience sur le projet Trans Mountain.

- Dans le cadre du programme de participation accrue des Autochtones, l'Office a communiqué de façon proactive avec plus de 400 groupes autochtones susceptibles d'être touchés par les projets envisagés et leur a prêté assistance pour qu'ils participent à son processus de réglementation.

- L'Office met à la disposition du public et des groupes autochtones des conseillers et conseillères en processus[xxviii] pour les aider à participer dans les audiences publiques qu'il tient. Il offre aussi des séances d'information en ligne fournissant un aperçu du processus de demande de participation à une audience et du processus d'audience lui-même.

- Il n'y a pas eu d'appels judiciaires fructueux liés à l'équité ou à des principes de droit touchant des décisions rendues par l'Office.

- L'Office continue d'administrer son Programme d'aide financière aux participants, qui procure un soutien financier aux intervenants qui prennent part au processus d'audience orale visant les demandes relatives à des installations. L'aide financière est accessible aux particuliers, aux groupes autochtones, aux propriétaires fonciers et aux organismes sans but lucratif de l'extérieur de l'industrie qui souhaitent intervenir durant une audience.

- L'Office s'assure d'être fin prêt pour étudier d'éventuels projets de construction d'envergure.

Pour faire respecter l'***obligation des sociétés réglementées de rendre compte de leurs résultats dans l'intérêt public canadien***, l'Office a mené plusieurs activités importantes qu'il avait projetées. Elles l'aideront à réduire davantage les risques d'incident dans les installations réglementées qui pourraient entraîner des pertes de vie ou avoir des effets négatifs notables sur l'environnement. Ces activités soutiennent également les priorités organisationnelles suivantes de l'Office : *amélioration constante des résultats liés à la sécurité et à la protection de l'environnement et une organisation souple et efficiente, capable de s'acquitter des priorités nouvelles et continues*.

- L'Office a simplifié sa procédure de collecte des renseignements sur les événements à signaler en ordonnant à toutes les sociétés qu'il réglemente de signaler les événements, notamment les incidents et les activités non autorisées, à l'aide de son tout nouveau système de signalement d'événement en ligne.[xxix] Le Bureau de la sécurité des transports du Canada a enjoint les sociétés pipelinières réglementées de

signaler les événements en se servant de ce système. Comme celui-ci permet à l'Office et au BST d'avoir tous les deux accès à l'information relative à tous les événements signalés, le fardeau administratif pour les sociétés s'en trouve considérablement allégé. L'Office a aussi fourni aux sociétés des directives sur le signalement des événements (*Lignes directrices de l'Office sur les rapports d'événements*). Plusieurs sociétés ont indiqué que le nouveau système était facile à utiliser et que la démarche était plus claire. Le système constitue une amélioration notable qui donne aux analystes de l'Office un meilleur accès aux données lors de la planification des activités de vérification de la conformité.

- L'Office a continué de prêter une oreille attentive aux Canadiens et Canadiennes dans la préparation de ses initiatives, notamment par le truchement du Groupe chargé des questions foncières (GCQF). Ce dernier est un groupe consultatif multipartite composé de membres du public et de représentants de l'industrie et de groupes autochtones qui ont un intérêt véritable dans les activités des sociétés relevant de l'Office et qui sont touchés par ces activités. Il convient de souligner la contribution significative du comité directeur du Groupe durant l'exercice dans la production de la brochure intitulée Sanctions administratives pécuniaires : Renseignements à l'intention des propriétaires fonciers. [xxx] L'Office a aussi pu bénéficier des commentaires du Groupe sur l'accessibilité aux plans d'intervention en cas d'urgence des sociétés réglementées.

- Tout au long de l'exercice, l'Office a offert, de façon proactive, de l'information de nature réglementaire sur la sécurité, la protection de l'environnement et les marchés énergétiques.

  - Le portail sur le rendement en matière de sécurité[13], [xxxi] est mis à jour tous les trimestres et renferme des données importantes sur la sécurité et la protection de l'environnement que l'Office a recueillies dans le cadre de son mandat dont un des volets est de tenir les sociétés responsables de produire des résultats positifs dans ces domaines.

  - Le projet de développement à l'interne de la première carte interactive des incidents[xxxii] de l'Office a été achevé le 31 mars 2014, et la mise en ligne de cette carte a suivi peu de temps après. Mis à jour tous les trimestres, cet outil permet aux Canadiens et Canadiennes de prendre connaissance facilement de tous les incidents pipeliniers survenus au Canada depuis 2008.

13. Auparavant désigné « Bilan du rendement sur le plan de la sécurité et de l'environnement de l'Office national de l'énergie »

- L'interface plus conviviale de la section Information sur l'énergie[xxxiii] du site Web de l'Office permet une consultation plus facile de l'information. On y trouve maintenant des aperçus du marché[xxxiv], une calculatrice de conversion pour les unités d'énergie[xxxv] et des statistiques et analyses sur les produits énergétiques faciles d'accès.

- Dans le but d'approfondir les rapports de rendement en matière de sécurité et d'environnement, l'Office a amélioré ses analyses des données et ses renseignements d'ordre réglementaire.

- L'Office a intensifié ses activités visant à favoriser la participation de la population en ce qui a trait aux exigences réglementaires destinées à assurer la sécurité des pipelines.

  - Afin de promouvoir, de façon proactive, les pratiques de prévention des dommages[14], le personnel de l'Office a fait des présentations et participé à titre d'exposant à plusieurs rassemblements de parties prenantes s'adressant particulièrement aux groupes d'excavateurs et d'entrepreneurs.

  - Le personnel de l'Office a fait une présentation à l'Association canadienne de pipelines d'énergie et à l'Association canadienne des producteurs pétroliers portant sur les modifications proposées au *Règlement de l'Office national de l'énergie sur le croisement de pipe-lines*.

  - L'Office a aussi assisté aux réunions des partenaires régionaux de la Canadian Common Ground Alliance (CCGA)[15] dans quatre provinces.

  - À l'automne 2014, l'Office a pris part à l'exercice sur table de CANUSNORTH[16] fondé sur la discussion, dont le but était d'étudier un scénario impliquant le contrôle d'un puits dans la portion canadienne de la mer de Beaufort.

  - En janvier 2015, l'Office a annoncé qu'il songeait à établir des bureaux régionaux[xxxvi] à Vancouver et à Montréal afin d'établir un meilleur contact avec les collectivités et de créer des liens avec la population des régions et les organismes, propriétaires fonciers et groupes autochtones locaux. En outre, cette

14. La prévention des dommages aux pipelines est un élément important dans les efforts pour réduire les risques de dommages accidentels aux pipelines causés par des activités d'excavation ou de construction à proximité des pipelines enfouis.
15. Le rôle premier de la CCGA est de traiter des questions liées à la prévention des dommages qui sont d'intérêt national et sur lesquelles les partenaires régionaux jugent préférable d'unir leurs voix.
16. CANUSNORTH désigne l'Annexe du Plan d'urgence bilatéral Canada-États-Unis en cas de pollution des eaux (PUB) couvrant la mer de Beaufort. En vertu du PUB, les gardes côtières canadienne et américaine doivent tenir un exercice pour chaque annexe du plan, tous les deux ans.

présence régionale de l'Office multipliera les occasions de communiquer aux Canadiens et Canadiennes de l'information sur les exigences réglementaires et la sécurité des pipelines.

L'Office a rendu public, en novembre 2014, un rapport synthèse sur les mesures de rendement des pipelines[xxvii] afin de favoriser l'amélioration constante de la gestion des pipelines.[17] Ces mesures s'appliquent aux principales composantes des programmes que l'Office juge indispensables à tout système de gestion de la sécurité efficace, soit :

- Gestion de la sécurité
- Sûreté
- Gestion des urgences
- Gestion de l'intégrité
- Protection de l'environnement
- Prévention des dommages

Le premier cycle de rapports a démontré que la collecte d'information était possible. L'Office estime qu'il faudra au moins trois cycles de rapports annuels pour pouvoir dégager des tendances valables; il a néanmoins commencé immédiatement à inclure les données recueillies dans la planification des activités de vérification de la conformité. Il étudie aussi des moyens de simplifier cette collecte parallèlement aux autres données obtenues des sociétés qu'il réglemente. À l'avenir, l'une des priorités de l'Office sera d'informer la population des mesures qu'il prend en matière de sécurité et d'exécution de la réglementation.

17. L'Office a obligé les sociétés dont les pipelines assujettis à sa réglementation représentent plus de 95 % de la totalité de leur réseau à lui transmettre des données sur un large éventail de mesures de rendement avancées et retardées au plus tard le 1er avril 2014.

Programme 1.2 : Information sur l'énergie

Description

Grâce à ce programme, l'offre et la demande, la production, la mise en valeur, le transport et le commerce de l'énergie sont analysés afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la population canadienne. L'ONÉ utilise ces renseignements sur l'énergie pour offrir des conseils sur les enjeux énergétiques importants, pour rendre des décisions éclairées et pour produire des évaluations offertes au grand public sur les tendances, les événements et les enjeux dans ce secteur qui pourraient influer sur la demande et l'offre d'énergie ainsi que sur les marchés de l'énergie canadiens.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
5 294 553	6 820 972	6 569 085	6 567 390	-253 582

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
39,4	46,2	6,8

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
La population canadienne a accès à des analyses et à de l'information touchant l'énergie	Nombre de consultations de la section du site Web de l'Office renfermant de l'information ou des documents sur l'énergie durant l'exercice	≥ 500 000	556 073

Analyse du rendement et leçons retenues

Les produits d'information sur l'énergie de l'Office proposent aux Canadiens et Canadiennes des analyses neutres et factuelles et accroissent la transparence des marchés énergétiques au Canada. L'Office a renforcé ses capacités de rapport sur le fonctionnement des marchés, aidant de la sorte les Canadiens et Canadiennes à mieux comprendre les enjeux en présence sur les marchés en évolution et les tendances émergentes qui sont importantes dans le contexte de ses décisions en matière de réglementation. Pour atteindre le résultat attendu de son programme – énoncé ainsi : ***La population canadienne a accès à des analyses et de l'information touchant l'énergie*** –, l'Office a réalisé les activités prévues. Une description suit.

- L'Office a continué de suivre l'évolution des marchés énergétiques, de recueillir et publier des statistiques sur ces marchés et de diffuser des études informant la population canadienne sur ces questions. Durant l'exercice 2014-2015, il a publié les produits d'information sur l'énergie suivants :

  - *Dynamique du marché de l'énergie au Canada – Revue de 2014* (*Évaluation du marché de l'énergie*)[xxxvii] : Ce rapport rend compte des événements qui ont marqué les marchés énergétiques canadiens en 2014.

  - *Évaluation des ressources pétrolières classiques découvertes dans les Territoires du Nord-Ouest et la mer de Beaufort* (*Note d'information sur l'énergie*)[xxxviii] : Ce rapport fait état des ressources pétrolières classiques estimatives dans les deux régions. Les chiffres sont fondés sur des déductions probabilistes reposant sur des évaluations et des données recueillies au niveau des gisements pétrolifères.

  - *Le réseau pipelinier du Canada* (*Évaluation du marché de l'énergie*)[xl] : Ce rapport trace le bilan de la situation des principaux pipelines réglementés par l'Office et examine le fonctionnement économique du réseau de transport pipelinier.

  - *Examen du marché du propane*[xli] : Rapport final présenté au ministre des Ressources naturelles et au ministre de l'Industrie (Rapport conjoint produit par l'Office national de l'énergie et le Bureau de la concurrence) : les ministres des Ressources naturelles et de l'Industrie ont demandé à l'Office et au Bureau de la concurrence d'examiner ensemble les enjeux concernant le marché du propane. Ce rapport propose une analyse complète de l'ensemble du marché du propane au Canada.

- *Productibilité à court terme du gaz naturel au Canada de 2014 à 2016 (Évaluation du marché de l'énergie)*[xii] : Ce rapport traite des facteurs qui, à court terme, influent sur l'offre de gaz naturel au Canada et présente les perspectives de productibilité à ce chapitre du début de 2014 jusqu'à la fin de 2016.

- *Aperçu de la situation énergétique au Canada 2015 (Note d'information sur l'énergie)*[xiii] : Cette huitième édition de ce rapport renferme des données de base sur l'approvisionnement en énergie et les marchés énergétiques au Canada. Il s'agit d'un complément au rapport intitulé *Dynamique du marché de l'énergie au Canada - 2015*.

- *Aperçus du marché*[xiv] : Lancées en octobre 2014, ces mises à jour périodiques de l'information sur l'énergie relèvent les tendances émergentes dans les diverses composantes du marché de l'énergie. Concises, elles procurent aux Canadiens et Canadiennes une information opportune sur divers sujets touchant l'énergie. Au nombre de ceux déjà abordés, on note l'impact des faibles prix du pétrole, les projets de GNL canadien dans le contexte des marchés mondiaux et la baisse des prix des panneaux photovoltaïques.

- L'Office continue à publier des statistiques exactes et opportunes sur l'énergie. Au cours de l'exercice 2014-2015, il a enrichi sa collection de données trimestrielles avec les exportations de pétrole brut canadien par chemin de fer.

- Il continue aussi d'offrir des analyses ponctuelles des marchés pour les demandes d'autorisation liées à l'infrastructure énergétique dont il fait l'examen, afin d'étayer ses décisions de réglementation.

- L'Office a procédé à une refonte de son site Web pour le rendre plus facile à consulter et en faire un portail d'information sur l'énergie pour les Canadiens et Canadiennes. La section Information sur l'énergie propose désormais une interface plus conviviale pour les utilisateurs. En plus d'abriter la nouvelle série d'*Aperçus du marché* dont il a été question précédemment, on trouve ce qui suit dans cette section du site Web :

  - une calculatrice de conversion pour les unités d'énergie : cet outil permet de convertir, rapidement et simplement, les unités de mesure utilisées pour l'électricité, le gaz naturel, le pétrole et les autres formes d'énergie;

  - des diagrammes interactifs sur le marché et le commerce de l'énergie permettant au visiteur de filtrer les données pour ne consulter que les éléments qui l'intéressent.

- des capsules appelées « Quoi de neuf? » révélant des données sur l'énergie au Canada;
- des liens directs vers des organismes et associations du secteur de l'énergie au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde;
- une interface simplifiée facilitant la consultation des statistiques et des analyses sur l'énergie.

Le regroupement de plusieurs produits d'information dans la section Information sur l'énergie du site Web résulte de nombreux commentaires reçus à l'Office par le public ces dernières années. Le contenu a également été organisé pour sensibiliser davantage la population à l'information sur l'énergie au Canada. L'Office tirera parti des initiatives liées aux données ouvertes du gouvernement du Canada pour faciliter l'accès à l'information sur l'énergie pour les Canadiens et Canadiennes.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2014-2015	Dépenses prévues 2014-2015	Autorisations totales pouvant être utilisées 2014-2015	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2014-2015
26 538 637	21 824 229	34 100 936	35 443 200	13 618 971

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2014-2015	Réel 2014-2015	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2014-2015
91,2	102,1	10,9

Analyse du rendement et leçons retenues

Compte tenu de la hausse marquée de la charge de travail, qui est attribuable aux nombreuses demandes visant des projets d'envergure, l'Office a demandé des fonds supplémentaires et mis en place un mécanisme de dotation proactif. De plus, l'intérêt accru, aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale, pour les activités de l'Office et l'attention grandissante pour l'activité pipelinière partout au Canada ont obligé l'Office à adopter des méthodes de communication proactives pour s'assurer que la population canadienne reçoive une information exacte et pertinente sur l'Office lui-même et sur les installations qu'il réglemente.

Pour pouvoir compter sur *une organisation souple et efficiente, capable de faire face aux priorités courantes et nouvelles*, l'Office a mené les activités clés décrites ci-dessous.

- Il a amélioré ses échanges avec les Canadiens et Canadiennes par des communications stratégiques, notamment un partage proactif de l'information et une présence accrue sur le Web.

- Le président et premier dirigeant de l'Office a lancé l'initiative nationale de mobilisation[xlv] afin d'écouter sans intermédiaire ce que les Canadiens et Canadiennes avaient à proposer pour que l'Office renforce sa démarche en matière de sécurité et de protection de l'environnement. Accompagné de membres du personnel technique de l'Office, il s'est rendu dans toutes les provinces et dans le Nord, où il a rencontré des représentants et des dirigeants municipaux et provinciaux, d'organisations autochtones, de groupes environnementaux, ou qui se consacrent aux interventions d'urgence ou encore du monde universitaire, de même que des spécialistes ou des organisations qui œuvrent dans l'industrie. Au cours des entretiens qu'ils ont eus avec des Canadiens et Canadiennes des quatre coins du pays, les représentants de l'Office ont pu faire connaître la démarche de réglementation axée sur le cycle de vie de celui-ci, son processus d'audience, la protection des droits des propriétaires fonciers et de l'environnement et la préparation aux situations d'urgence, tout en s'appliquant à mieux comprendre les réalités régionales sur les questions énergétiques.

- L'Office a procédé à une refonte de son site Web externe pour faciliter la consultation de l'information qu'il abrite. On y retrouve maintenant clairement les programmes de surveillance réglementaire, les décisions et recommandations et les dossiers sur le rendement des sociétés réglementées. L'Office a aussi amélioré l'accès pour les personnes nécessitant des technologies d'assistance, et a créé une interface qui s'adapte à la taille de l'écran des appareils mobiles sans fil. On trouve aussi sur le site Web un outil de recherche sur la page affichée, ainsi que des diagrammes interactifs sur les marchés et le commerce de l'énergie.

- L'Office a créé un forum de discussion en ligne[xlvi] pour permettre aux gens de s'exprimer sur la sécurité et la protection de l'environnement.

- L'Office a annoncé, puis mis à exécution, son intention d'établir des bureaux régionaux à Vancouver et à Montréal afin d'établir un meilleur contact avec les collectivités et de créer des liens avec la population des régions et les organismes, propriétaires fonciers et groupes autochtones locaux.

- Sur le plan structurel, l'Office a relevé l'importance accordée à ses initiatives dans le domaine des communications stratégiques en créant un secteur consacré à cette fonction, dont le travail consistera à mettre encore plus l'accent sur les affaires publiques et les relations avec les médias.

- L'Office a adopté une approche dite de « détection et de correction » des informations inexactes qui sont véhiculées dans les médias.

- L'Office a maintenu le cap avec ses stratégies de recrutement et de maintien en poste des effectifs, en favorisant entre autres la conciliation travail-vie personnelle, en procurant un travail attrayant sur le plan de l'intérêt public national et en encourageant le perfectionnement professionnel. L'Office offre un milieu de travail positif et inclusif qui se greffe à des valeurs profondes. Cette année encore, pour la sixième année, l'Office a été choisi parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada. Il a aussi été nommé parmi les 100 meilleurs employeurs au Canada pour ce qui est du milieu de travail le plus favorable à la famille. Ces reconnaissances en disent long sur les programmes qu'il offre à son personnel et qui contribuent, en partie, au maintien en poste de ses effectifs.

- Avec un minimum d'interruption dans ses services, l'Office s'est installé dans un nouvel édifice procurant des bureaux ouverts et modernes. Le déménagement a été planifié et exécuté de manière à minimiser la perturbation dans ses activités. Les services et les outils relatifs à la technologie de l'information ont été renforcés afin de permettre l'atteinte des objectifs de la norme Milieu de travail 2.0.

- L'Office a lancé un système centralisé et moderne de gestion des menaces afin de relever la sécurité de son réseau informatique.

- Par ailleurs, l'Office a mis en place des normes de services et des mesures de rendement pour ses principaux services internes. Il a aussi mesuré le degré de satisfaction de sa clientèle dans divers aspects comme la durée des processus de dotation et d'attribution de contrats, la disponibilité de son système de courrier électronique, le temps de réaction de son bureau de service et le temps de réponse aux médias, ainsi que la satisfaction des utilisateurs à l'égard de son système de vidéoconférence. Les cibles cumulatives de rendement ont été atteintes, et de nouvelles cibles plus élevées ont été fixées pour 2015-2016.

- L'Office a adopté la solution (portail) de Services de voyages partagés du gouvernement du Canada pour la gestion des déplacements de son personnel. Ce service offre une meilleure reddition, une plus grande visibilité et une transparence accrue des frais de déplacements.

- Il a mis en place des stratégies de gestion de l'information et de technologie de l'information pour soutenir ses processus réglementaires et opérationnels. L'Office a aussi fait des progrès en ce qui a trait à ses méthodes de collecte, de stockage, d'analyse et de diffusion de l'information. Au cours de l'exercice, il a :

- modernisé son site Web externe;
- amélioré ses systèmes de demande de participation et de demande en ligne et développé sa première carte interactive des incidents;
- simplifié sa procédure de collecte des renseignements sur les événements à signaler grâce à la mise en place d'un nouveau système de signalement d'événement en ligne;
- tiré parti de la technologie de conférence Web qui sert de complément aux réunions dans le cadre du processus de participation relatif aux demandes et qui permet de rejoindre un plus grand nombre de parties prenantes.

L'Office continuera son travail en vue d'améliorer les outils, processus et systèmes qui lui permettent de produire ses rapports, analyses et mesures d'ordre réglementaire. Il s'emploiera à harmoniser ses processus et systèmes de planification des ressources pour qu'ils répondent aux normes en vigueur à la grandeur de l'administration fédérale.

Les plans de sécurité de l'organisation seront également sans cesse mis à jour, car la sécurité demeurera une priorité de l'Office.

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Conformément à la politique du Conseil du Trésor indiquant que les rapports financiers doivent respecter les principes comptables généralement reconnus (PCCR), l'Office national de l'énergie a utilisé la comptabilité d'exercice pendant toute la période à l'étude. Les tableaux ci-dessous présentent les faits saillants des états des opérations et des états financiers de l'Office, tels qu'ils sont présentés dans les états financiers pour l'exercice 2014-2015. Il est à noter qu'il existe des écarts entre les données fournies dans ces tableaux et celles mentionnées dans les autres sections du présent rapport, ce dernier étant préparé selon la comptabilité des crédits modifiée.

État condensé des opérations (non audité)
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015
(en dollars)

Information financière	Résultats attendus 2014-2015	Résultats réels 2014-2015	Résultats réels 2013-2014	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats attendus 2014-2015)	Écart (résultats réels 2014-2015 moins résultats réels 2013-2014)
Total des charges	87 156 971	90 281 795	82 149 942	3 124 824	8 131 853
Total des revenus	-	-	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	87 156 971	90 281 795	82 149 942	3 124 824	8 131 853

Les écarts entre les dépenses prévues et réelles de l'exercice 2014-2015 s'expliquent par le financement qui avait été accordé pour cet exercice au titre des dépenses pour les méga-audiences. L'augmentation marquée des dépenses réelles par rapport à l'exercice précédent provient surtout de la hausse du financement pour les méga-audiences (2,0 millions de dollars) et le versement non récurrent au titre des salaires pour l'élimination du programme d'indemnités de départ des employés au cours de l'exercice 2014-2015 (4,2 millions de dollars). Le déménagement des bureaux de l'Office durant cet exercice s'est répercuté sur les dépenses liées aux activités de fonctionnement et d'entretien; ces sommes constituent le reste de l'écart.

État condensé de la situation financière (non audité)
Au 31 mars 2015
(en dollars)

Information financière	2014-2015	2013-2014	Écart (2014-2015 moins 2013-2014)
Total des passifs nets	28 439 130	19 896 326	8 542 804
Total des actifs financiers nets	11 847 875	9 346 755	2 501 120
Dette nette du ministère	16 591 255	10 549 571	6 041 684
Total des actifs non financiers	24 928 416	15 837 020	9 091 396
Situation financière nette du ministère	8 337 161	5 287 449	3 049 712

Le passif net de l'Office comprend des créditeurs et des charges à payer ainsi que les indemnités au titre des congés et des départs des employés. Pour l'exercice 2014-2015, les créditeurs représentant les redevances perçues auprès des parties nouvellement réglementées aux termes du paragraphe 5.2(1) du *Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie* ont totalisé 11 millions de dollars. Ces montants réduisent le total des redevances payables par les autres parties et prennent la forme d'un rajustement dans la facturation de ces autres parties au cours de l'exercice suivant celui où des redevances sont facturées aux termes du paragraphe 5.2(1). L'écart de 8,5 millions de dollars du passif net pour l'exercice 2014-2015 par rapport à l'exercice précédent vient principalement d'une combinaison de ces créditeurs et de la diminution de l'indemnité de départ découlant de l'élimination de ce programme durant l'exercice.

L'écart net de l'actif financier provient d'une augmentation des débiteurs devant être versés à même le Trésor pour couvrir les courus des salaires par suite du paiement des arrérages au titre des salaires par le gouvernement du Canada durant l'exercice 2014-2015.

L'augmentation des actifs non financiers par rapport à l'exercice précédent est attribuable au déménagement des bureaux de l'Office durant l'exercice visé par le présent rapport.

États financiers

Les états financiers de l'Office sont disponibles sur son site Web.[xlvii]

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires du *Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015* sont disponibles sur le site Web de l'Office national de l'énergie[xlviii] :

- Audits internes et évaluations;
- Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes;
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes;
- Stratégie ministérielle de développement durable.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*.[xlix] Les mesures fiscales présentées dans ladite publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

Section IV : Coordonnées de l'organisation

Office national de l'énergie
517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Courriel : info@neb-one.gc.ca

Internet : http://www.one-neb.gc.ca

Téléphone : 403-292-4800

Numéro sans frais : 1-800-899-1265

Télécopieur : 403-292-5503

Télécopieur sans frais : 1-877-288-8803

TTY (téléimprimeur) : 1-800-632-1663

Annexe : Définitions

architecture d'alignement des programmes (*Program Alignment Architecture*) : Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre pangouvernemental (*whole-of-government framework*) : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultat pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous 4 secteurs de dépenses.

cible (*target*) : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (*appropriation*) : Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (*budgetary expenditures*) : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital, les paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers, et les paiements à des sociétés d'État.

dépenses non budgétaires (*non-budgetary expenditures*) : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses législatives (*statutory expenditures*) : Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses prévues (*planned spending*) : En ce qui a trait aux RPP et aux RMR, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

dépenses votées *(voted expenditures)* : Dépenses approuvées annuellement par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi de crédits. La libellé du crédit régit les conditions dans lesquelles ces dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein *(full-time equivalent)* : Mesure utilisée pour déterminer dans quelle mesure un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L'équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement *(performance indicator)* : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

plan *(plan)* : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

priorité *(priority)* : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

production de rapports sur le rendement *(performance reporting)* : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme *(program)* : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé *(sunset program)* : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

rapport ministériel sur le rendement *(Departmental Performance Report)* : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dispose de crédits parlementaires

au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

rapport sur les plans et les priorités (*Report on Plans and Priorities*) : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

rendement (*performance*) : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été prises.

résultat (*result*) : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat stratégique (*Strategic Outcome*) : Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

résultats du gouvernement du Canada (*Government of Canada outcomes*) : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (*Management, Resources and Results Structure*) : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes de fin de document

i. *Loi sur l'Office national de l'énergie*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-7/page-1.html
ii. *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-7/page-1.html
iii. *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-8.5/page-1.html
iv. *Loi sur les opérations pétrolières*, http://devolution.gov.nt.ca/legislation/new-bills/bill-15-oil-and-gas-operations-act
v. *Loi sur les hydrocarbures*, http://devolution.gov.nt.ca/legislation/new-bills/bill-11-petroleum-resources-act
vi. *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-15.21/page-1.html
vii. *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-0.2/TexteComplet.html
viii. *Code canadien du travail*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-2/TexteComplet.html
ix. Promotion de la sécurité dans l'industrie pétrolière et gazière - Énoncé sur la culture de la sécurité, http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/sftycltr/sftycltrsttmnt-fra.html
x. Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires (Office national de l'énergie), http://www.neb-one.gc.ca/bts/ctrg/gnnb/dmnstrtvmntrypnlts/index-fra.html
xi. Signalement d'un événement à l'Office national de l'énergie, https://apps.neb-one.gc.ca/ERS/Accueil/Index/
xii. Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest, http://www.neb-one.gc.ca/bts/ctrg/mmrndm/2014gnwt-fra.html
xiii. Initiative nationale de mobilisation, http://www.neb-one.gc.ca/glbl/ccct/index-fra.html
xiv. Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-91-7/index.html
xv. Cadre pangouvernemental, http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx
xvi. Comptes publics du Canada 2015, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html
xvii. Site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html
xviii. Forum sur la sécurité 2013 de l'ONÉ, http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/2013frm/index-fra.html
xix. Voir la note de fin de document ix.
xx. Dépôt de documents pour une audience, http://www.neb-one.gc.ca/pplctnflng/sbmt/hrngdcmnts-fra.html
xxi. Vidéos, http://www.neb-one.gc.ca/bts/nws/vds/index-fra.html
xxii. Foire aux questions - Demandes de licences d'exportation de gaz naturel liquéfié (GNL), http://www.neb-one.gc.ca/pplctnflng/mjrpp/lngxprtlcnc/lngxprtlcncfq-fra.html
xxiii. Sanction royale du projet de loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique (Communiqué de presse), http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=940619&_ga=1.101106498.256027543.1400175538
xxiv. Le ministre des Ressources naturelles, Greg Rickford, annonce que la *Loi sur la sûreté des pipelines* a reçu la sanction royale (Communiqué de presse), http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?nid=989109&tp=1&_ga=1.29811836.256027543.1400175538
xxv. Plan prospectif de la réglementation, http://www.neb-one.gc.ca/bts/ctrg/frp/index-fra.html
xxvi. Projet Énergie Est, http://www.neb-one.gc.ca/pplctnflng/mjrpp/nrgyst/index-fra.html
xxvii. Trans Mountain Pipeline ULC - Agrandissement du réseau de Trans Mountain, http://www.neb-one.gc.ca/pplctnflng/mjrpp/trnsmntnxpnsn/index-fra.html
xxviii. Conseiller ou conseillère sur les processus - Soutien aux participants à l'audience, http://www.neb-one.gc.ca/prtcptn/hrng/prcssdvsr-fra.html
xxix. Voir la note de fin de document xi.

xxx. Sanctions administratives pécuniaires : Renseignements à l'intention des propriétaires fonciers, http://www.neb-one.gc.ca/bts/ctrg/gnnb/dmnstrtvmntrypnlts/dmnstrtvmntrpnltlndwnr/index-fra.html

xxxi. Résultats en matière de rendement : Portail http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/dshbrd/index-fra.html

xxxii. Carte interactive des incidents, http://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/dshbrd/mp/index-fra.html

xxxiii. Information sur l'énergie, http://www.neb-one.gc.ca/nrg/index-fra.html

xxxiv. Aperçu du marché, http://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/mrkt/snpsht/index-fra.html

xxxv. Calculatrice de conversion pour les unités d'énergie, http://www.neb-one.gc.ca/nrg/tl/clcltr/clcltr-fra.html

xxxvi. Ouverture de bureaux régionaux de l'Office national de l'énergie à Montréal et à Vancouver (Communiqué de presse), http://www.neb-one.gc.ca/bts/nws/nr/2015/nr03-fra.html

xxxvii. Mesures de rendement de pipelines, https://www.neb-one.gc.ca/sftnvrnmnt/sft/pplnprfrmncmsr/index-fra.html

xxxviii. *Dynamique du marché de l'énergie au Canada : Revue de 2014 - Évaluation du marché de l'énergie*, http://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/mrkt/dnmc/2014/index-fra.html

xxxix. *Note d'information sur l'énergie - Évaluation des ressources pétrolières classiques découvertes dans les Territoires du Nord-Ouest et la mer de Beaufort*, http://www.neb-one.gc.ca/nrth/pblctn/2014ptrlmrsrc/index-fra.html

xl. *Le réseau pipelinier du canada - Évaluation du marché de l'énergie*, http://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/trnsprttn/2014/index-fra.html

xli. *Examen du marché du propane*, http://www.neb-one.gc.ca/nrg/sttstc/ntrlgslqds/rprt/2014/2014prpn-fra.html

xlii. *Productibilité à court terme de gaz naturel au Canada 2014-2016 - Évaluation du marché de l'énergie*, http://www.neb-one.gc.ca/nrg/sttstc/ntrlgs/rprt/ntrlgsdlvrblty20142016/ntrlgsdlvrblty20142016-fra.html

xliii. *Aperçu de la situation énergétique au Canada 2013 - Note d'information sur l'énergie*, http://www.neb-one.gc.ca/nrg/ntgrtd/mrkt/vrvw/2013/index-fra.html

xliv. Voir la note de fin de document xxxiv.

xlv. Voir la note de fin de document xiii.

xlvi. Forum de discussion en ligne,http://neb.soapboxhq.com/welcome/

xlvii. États financiers de l'Office national de l'énergie, http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/dtrrprtndnbfnnclsttmnt/dtrgnrlrprt2014-2015-fra.html

xlviii. Tableaux de renseignements supplémentaires, http://www.neb-one.gc.ca/bts/pblctn/dprtmntlprfrmncrprt/index-fra.html

xlix. Dépenses fiscales du gouvernement du Canada, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp